

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un et le vingt du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, ROURE Christine, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 4 – Marc VACHERESSE à Philippe ROUX, Sébastien MATHON à Philippe ROUX, Yves BOIRON à Patrick CORTIAL, Elisabeth MAZON à Bernadette PERRIER.

Secrétaire de séance : Dominique CADET

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/OBJET : Aliénation d'une portion de chemin rural quartier la Vernade après enquête (fin de la procédure)

Par délibération en date du 8 novembre dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'aliénation d'une portion de chemin rural quartier la Vernade.

Afin de terminer cette procédure, et, comme convenu, il convient de fixer le prix de vente dudit chemin, notamment en ce qui concerne l'emprise constructible d'une surface de 33 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 1 abstention (Philippe COMPERE) :

➤ Fixe le prix de vente à 90 € le m² pour ce qui concerne l'emprise constructible de cette portion de chemin (33 m²). Pour mémoire, le prix de vente a été fixé à 3 € le m² pour ce qui concerne l'emprise du chemin à usage de chemin privé (245 m²).

Le Maire rappelle qu'une servitude devra être établie avec le SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et Eau) pour l'entretien du collecteur d'assainissement qui se situe sur l'emprise de « l'ex chemin rural » et que, dans le cadre de la poursuite de la procédure, les propriétaires riverains seront mis en demeure d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété.

2/OBJET : Convention de soutien financier au centre de loisirs le Palabre pour l'année 2022

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de renouveler la convention de soutien financier au centre de loisirs Le Palabre pour l'année 2022 pour les enfants de la commune fréquentant ce centre de loisirs pendant les vacances et les mercredis scolaires.

Pour 2022, le tarif est de 8.50 € par jour et par enfant (tarif inchangé depuis 2016).

3/OBJET : Convention financière relative à la construction du nouveau Centre de Secours Principal d'Aubenas

Par courrier du 25 mai 2021, la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS) a confirmé le projet de construction du nouveau Centre de Secours Principal d'AUBENAS, qui doit regrouper les casernes d'AUBENAS et de LACHAPELLE sous AUBENAS.

La réalisation de cette opération est soumise à la signature d'une convention financière permettant d'acter la participation des partenaires financiers que sont les communes desservies en premier appel par le futur Centre de Secours Principal d'AUBENAS.

L'opération consiste en la construction d'un bâtiment neuf implanté sur la commune d'AUBENAS, quartier des Tuileries, sur un terrain d'une superficie d'environ 9000 m². **Les travaux devraient débuter au cours de l'année 2024** et durer environ 24 mois, pour un coût total de 4 850 000 €.

Les communes participeront à hauteur de 35 % du montant de l'opération, soit 1 690 500 €.

La contribution de chaque commune concernée par la convention est calculée au prorata de son nombre d'habitants, et devrait représenter pour SAINT ETIENNE DE FONTBELLON la somme de 135 488 €.

Cette participation sera versée au SDIS en trois fois :

- 35 % du montant prévisionnel de l'opération en début de chantier, soit 47 421 €
- 35 % à la fin de la phase de gros œuvre, soit 47 421 €
- Le solde lorsque le montant définitif de l'opération sera connu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de participation financière pour la construction du nouveau Centre de Secours Principal d'Aubenas.

4/OBJET : Subvention association « Pétanque Fontbellonaise »

Par délibération n° 11-2021 du 22 mars dernier, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 550 € à l'association ASPTT Sud Ardèche Pétanque. Cette association a été dissoute le 1^{er} octobre 2021.

Une nouvelle association a été créée, dénommée « Pétanque Fontbellonaise ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 1 abstention (Jean-Paul GIMON) autorise le versement de la subvention de 550 € à la Pétanque Fontbellonaise au lieu de l'ASPTT Sud Ardèche Pétanque.

5/OBJET : Rapport sur l'eau et l'assainissement 2020 du SIAE

Monsieur Alain BOUDON, Conseiller Municipal et Président du SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau) de Saint Etienne de Fontbellon et Saint Sernin, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'Assainissement.

Il donne toutes les précisions sur les productions, les consommations, le coût du mètre cube, les travaux de raccordement et les extensions de réseaux réalisés, ainsi que sur la qualité des eaux distribuées.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui reste à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

Il rajoute que le format des nouvelles factures d'eau transmises aux abonnés par les services de la Direction Générale des Finances Publiques seront désormais plus détaillées (nombre de m3 consommés, prix du m3, etc.).

Le relevé des compteurs d'eau sera effectué au mois de Janvier 2022. Le tarif appliqué sera celui de l'année 2021.

Jean-Paul GIMON demande le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022. La délibération du SIAE fixant les tarifs 2022 sera communiquée à l'ensemble des conseillers municipaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **DIA** : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

16 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.

Jean-Paul GIMON revient sur une DIA présentée lors du dernier Conseil Municipal pour un terrain situé quartier les Champs, route du Camping, sur lequel figure un emplacement réservé que la commune n'a pas préempté. Le Maire explique être en contact avec le notaire afin de pouvoir acquérir quelques m² et améliorer ainsi le « rond-point des 5 routes ».

➤ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : Alain JABRY et Serge SCOTTO DI VETTIMO expliquent à l'assemblée que les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ont l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde. La commune de Saint Etienne de Fontbellon est concernée par un PPRN lié aux risques inondation et incendie.

Ils rappellent que le PCS est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

L'équipe municipale et les agents municipaux seront les acteurs de l'organisation communale de crise en lien avec les services de l'Etat et les services de secours.

Le PCS actuellement en cours de finalisation (courant du 1^{er} trimestre 2022) sera présenté à la population dans le cadre d'une réunion publique pour informer les habitants sur la nature des risques, les mesures de prévention et d'alerte. Chaque foyer recevra un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

➤ **Le « vaccinodrome »** installé à l'espace Maurice Champel, les mardi, mercredi et jeudi de 13 h à 17 h fonctionne bien. La prise de rendez-vous s'effectue sur DOCTOLIB.

➤ **Le programme des travaux d'éclairage public** est présenté à l'assemblée : renforcement de l'éclairage sur certains quartiers, remplacement de luminaires par des LED (lampes programmées avec baisse d'intensité sur certaines voies).

➤ Le Maire rend compte de la **rencontre avec Monsieur Patrick LEVERINO**, Sous-Préfet de LARGENTIERE au cours de laquelle les projets communaux ont été présentés : stade synthétique, city-park, rénovation de l'ancien presbytère et du parvis de l'Eglise. Ces dossiers feront l'objet de demandes de subvention dans le cadre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Circulaire non encore reçue à ce jour.

Le projet de gymnase a également été évoqué. Ouvert aux associations et écoles du bassin d'Aubenas, il leur permettra de bénéficier d'un équipement de qualité.

Martine MARION demande des précisions sur l'emplacement de ces différents projets.

Le city-stade sera réalisé sur l'ancien stade de la Mûre. Les agents communaux travaillent actuellement dans le local de l'ancien stade afin d'aménager des toilettes et un vestiaire.

➤ Les services de l'INSEE ont transmis la population légale de la commune à prendre en compte au 1^{er} janvier 2022 : 2 916 habitants (2 820 au 01/01/2021).

➤ Fabrice BRUN, Conseiller Régional, a remis les clefs d'un mini-bus neuf au président de l'ASSAF (Aubenas Sud Ardèche Football) en présence du Maire et de Patrick CORTIAL.

INTERVENTIONS DES ELUS

➤ **Patrick CORTIAL** : Il rappelle que la CCBA dispose de la compétence « chemins de randonnée ». Les services de la CCBA demandent aux communes d'assurer leur entretien. Il y a quelques années, ces chemins étaient entretenus par les « Brigades vertes ». La commune ne disposant pas des moyens nécessaires pour assurer ce travail, un contact sera pris avec le Vice-Président de la CCBA en charge de ce dossier.

Il informe ensuite l'assemblée que la CCBA souhaite privilégier le ramassage des ordures ménagères en « points collectifs » et non plus en « portes à portes ». Les communes devront se prononcer sur ce point. Pour ce qui concerne la commune, cela sera réalisable seulement sur certains quartiers. Jean-Paul GIMON rajoute que la commune est considérée comme zone urbaine et que l'on veut nous imposer les contraintes des zones rurales. Il rappelle que certaines communes bénéficient de 2 collectes hebdomadaires.

Patrick CORTIAL indique qu'un poteau de fibre optique devait être installé contre un mur de l'impasse du Jeu de Boules réduisant ainsi le passage pour les véhicules de secours (nouvel emplacement à définir).

Enfin, concernant les associations, plusieurs manifestations ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire.

➤ **Bernadette PERRIER** : Plusieurs agents du personnel affecté à l'Ecole des Champs sont absents pour cause de COVID. Les services d'ARCHER 07 (agence d'intérim) ont été sollicités pour effectuer certaines tâches, notamment à la cantine.

La projection du film « Grandir au Ladakh » pour les élèves des deux écoles a rencontré un vif succès. Les enfants, très intéressés, ont posé de nombreuses questions à la réalisatrice.

Le 29 novembre, l'association VIE est intervenue à l'école pour une animation sur le compost pour les élèves de CP-CE1.

Les animations du centre culturel LE PALABRE pendant la garderie du soir pour les élèves des classes de primaire sont terminées. Nous espérons qu'elles pourront être reconduites pour cette année scolaire.

Le vendredi 17 décembre prochain : repas de Noël à la cantine en présence du Père-Noël.

Les élèves de CE1-CE2 de la classe de Mme TESTON ont réalisé un petit journal « Le Petit Ecolier ».

Le 16 décembre : animation de Noël à la crèche suivie d'un goûter.

Les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont été appelées ce jour (avec Marie-France MARTIN) afin de leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Les personnes contactées sont toujours très sensibles à cette démarche.

➤ **Alain JABRY** : La Commune et les services du SIAE n'ont pas été mis en cause par l'expert d'assurances venu sur place suite aux sinistres subis par la Coquerie du Flibustier en raison des pluies diluviennes des mois de juin et septembre derniers.

L'expertise de la sous-dalle de l'école publique Les Champs a été reportée au mois de janvier prochain (pour rappel : l'isolation mise en place lors des travaux s'est décrochée).

Dans le cadre du programme du changement de 14 fenêtres à l'école, l'entreprise CMV doit, dans un premier temps, intervenir pour installer une fenêtre « test ».

➤ **Marie-France MARTIN** : Le PIJ Itinérant (Point Info Jeune Itinérant) va réduire le nombre de ses interventions sur la commune en raison du peu de public rencontré. Pascale LIOUTIER et Martine MARION sont allées à la rencontre du PIJ le 8 décembre dernier. La Mairie et le PIJ devraient pouvoir travailler ensemble pour améliorer la communication auprès des jeunes.

➤ **Philippe COMPERE** : L'Assemblée Générale de l'association « Pédiatrie en Drôme Ardèche » se tiendra dans le courant du mois de janvier. Une information est envisagée auprès des parents de l'école publique sur la « problématique des écrans » à la maison. Marie-France MARTIN rajoute que la CCBA a organisé deux conférences sur ce thème.

➤ **Christine ROURE** : Elle confirme que la projection des films « Grandir au Ladakh » et « La Bergère des glaces » fut une réussite.

D'autres projets, en partenariat, pourraient être envisagés pour les enfants des classes de CM (cours moyen), notamment l'accueil d'un voyage interscolaire « Mongols-Français ».

➤ **Jean-Paul GIMON** : Il revient sur la problématique des réseaux sociaux et rajoute qu'il ne faut pas oublier de mobiliser les parents sur ce point. Il invite les membres du Conseil Municipal à consulter un article paru dans la presse ces derniers jours sur ce sujet.

➤ **Martine MARION** : Elle regrette que certaines de ses propositions n'aient pas été retenues par l'équipe municipale. Elle les représentera en 2022 et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

➤ **Nadine BENOIT** : Elle signale qu'une lampe d'éclairage public située sur le chemin des Châtaigniers ne fonctionne que par intermittence. Celle-ci sera signalée sur la plateforme MUSE du SDE07 (Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche).

➤ **Philippe FARJON** : La journée « nettoyage des bords de routes » organisée en 2021 sera reconduite le samedi 8 janvier prochain de 14 h 00 à 16 h 00. Une communication sera faite aux habitants par voie d'affichage, sur le panneau d'informations lumineux, Facebook et le site internet de la commune.

➤ **Béatrice CHARRE** : Elle demande si la réunion avec les jeunes de la commune pour le projet de city-stade est programmée. Le Maire répond qu'une date sera fixée prochainement.

➤ **Pascale LIOUTIER** : Elle confirme la baisse de fréquentation du PIJ itinérant.

Elle précise qu'une cinquantaine de personnes a assisté à la représentation du film « La Bergère des glaces » à l'espace Maurice Champel.

Elle a suivi 2 webinaires très intéressants sur la notion de « densité » dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

En raison de la crise sanitaire, pas de manifestation prévue à l'Espace Culturel pour cette fin d'année.

➤ **Dominique CADET** : Le repas de Noël des Aînés et l'apéritif de Noël offert au personnel communal ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire.

Les personnes qui s'étaient inscrites au repas de Noël ont bénéficié d'un bon d'achat de 25 € en contrepartie.

La commission communication se réunira le 21 décembre pour travailler sur le bulletin municipal.

Le Maire rajoute que la première réunion de la commission « mobilité » aura lieu le 22 décembre.

Il rappelle que la cérémonie des vœux initialement prévue le 20 janvier prochain risque d'être annulée (en attente des nouvelles directives des services préfectoraux).

Enfin, il remercie les membres du Conseil Municipal pour leur implication et leur présence aux différentes commissions communales et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Le Maire
Philippe ROUX

The image shows a blue ink signature of Philippe ROUX over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FONTBELLON' at the top and 'ARDECHE' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a cross.